

Intervention en entreprise – RPS et allégation de Harcèlement



Quand l'allégation de harcèlement vient impacter la prestation à dimension relationnelle rh, bien situer les contextes fréquents pour sécuriser son intervention

OBJECTIFS

- Distinguer Harcèlement et Risques Psycho-Sociaux professionnels pour sécuriser son périmètre d'intervention en entreprise (ou association ou administration)
- Repérer la place de l'intervention en risque « harcèlement » et ses spécificités
- Gérer les spécificités de l'invocation de harcèlement en médiation et adapter sa pratique

CONDITIONS D'ACCES

Public visé

Médiateurs, avocats, juriste en entreprise
Membre des services rh décisionnaire des dispositifs de recours à la médiation

Personne en situation de Handicap

Nous étudions les adaptations de prestation et modalités de déroulement des formations.
Nous contacter en cas de situation d'handicap

Modalités d'inscription

Le candidat doit faire parvenir au secrétariat un dossier d'inscription complet : devis + convention signée + règlement

Modalité d'inscription : 1 semaine

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter en cas d'insuffisance d'inscrits

Prérequis

Connaissance des techniques de gestion des conflits et de l'entreprise

DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les supports de la formation/ repères bibliographique

MODALITES DE FORMATION

Moyens pédagogiques

Formation distancielle

Durée : 7 heures en 2 séquences Visio
17h30-20h30

Intervenante :

Médiateur près cour d'appel Aix en Provence et
Expert de justice en gestion sociale, spécialiste
enquête harcèlement

2023 – session VISIO 13 - 14 nov. 2023

Coût de la formation

- 250 €HT €/personne , 300TTC

Lieu de la formation

- Visio zoom
- Groupe de 6 à 10 personnes

Contact

- Téléphone : 04 26 83 31 91
- sandra.gallissot@jurisk-rh.com

PROGRAMME

Identifier les RPS et le harcèlement et la prévention

- Spécificité du RPS professionnel
- Les acteurs du système en entreprise
- Le/les harcèlements en entreprise

Place de l'intervention (coaching, médiation...)

- Pertinence de la demande d'intervention au regard du contexte et des parties prenantes
- Relation du médiateur avec le donneur d'ordre . Evaluer la situation au regard du risque d'allégation de harcèlement

Spécificité en cas d'invocation de harcèlement moral

- Cadre juridique art 1152-6
- Invocation nouvelle de harcèlement en cours de médiation, la question de l'obligation de signalement
- Etapes, la restitution au prescripteur

MODALITES D'EVALUATION

Situation d'évaluation

Exercices et mise en situation

Questionnaire écrit

Document de validation

Remise d'une attestation de fin de formation

Pour avocats accord FIFPL- prise en charge
directe NACCONV CNV-J02-2023-004-13-0001-D

**Prolongement de la formation possible vers une
certification au répertoire spécifique France
Compétence**